

*Livret d'accueil de seconde*

*Bienvenue,*  
*au Lycée*  
*François Villon*



**Lycée François Villon**  
Les Mureaux

*Chost Ink*



VILLON.

*D'après une gravure en bois en tête de ses œuvres publiées par Marot*

# François Villon

Poète français né à Paris en 1431 et mort après 1463. François Villon mena une vie aventureuse et risqua plusieurs fois la potence. Il apparaît comme le premier en date des grands poètes lyriques français modernes.

**" Je suis François, dont il me poise,  
Né de Paris emprès Pontoise... "**



# Le mot du Proviseur



Bienvenue à tous les élèves qui arrivent en seconde au lycée François Villon lors de cette rentrée de septembre 2023. Vous débutez un nouveau cycle qui aboutira dans trois ans à l'obtention d'un baccalauréat général ou technologique qui vous ouvrira les portes de l'enseignement supérieur.

Vous allez donc, tout au long de cette année, découvrir le lycée, ses exigences, ses contraintes et de nouvelles libertés qu'il vous faudra apprendre à gérer au mieux pour réussir ce parcours.

Le lycée est avant tout un lieu d'étude et de travail. L'ensemble des personnels de l'établissement est prêt à vous aider en vous donnant les meilleures conditions de travail dans le cadre du service public d'éducation. Les personnels ATOS, les Conseillers Principaux d'éducation, les assistants d'éducation et assistants pédagogiques, les professeurs et l'équipe de direction seront là pour vous aider, vous guider et vous donner les moyens de réussir.

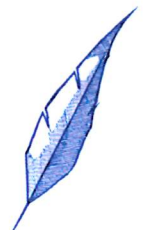
Nous attendons aussi de vous que vous assumiez vos devoirs de lycéens : travail, assiduité, ponctualité, respect des biens et des personnes... Ce n'est que si ces consignes sont bien intégrées dans vos comportements que pourront régner dans le lycée une atmosphère propice au travail et à la réussite dans un climat de sérénité, de convivialité et de confiance réciproque.

Le lycée est aussi un lieu de vie. Des activités périscolaires vous sont proposées : clubs dans le cadre de la maison des lycéens, association sportive... Des adultes sont aussi prêts à vous écouter si vous avez des difficultés d'ordre personnel ou familial (CPE, infirmière, assistante sociale).

Lisez attentivement ce petit guide : il vous permettra de vous intégrer plus vite et plus efficacement dès la rentrée de septembre.

Au nom de toute l'équipe des personnels du lycée François Villon, je vous souhaite la bienvenue et la réussite dans notre établissement, réussite qui suppose de votre part courage et engagement dans cette nouvelle étape de votre scolarité.

**Mme Viseur**





# Le sommaire

PRESENTATION DE FRANCOIS VILLON.....	02
LE MOT DU PROVISEUR.....	03
LE SOMMAIRE.....	04
LES MOYENS D'ACCÈS.....	05
L'ACCUEIL DU LYCÉE & HORAIRES D'OUVERTURE.....	05
RÉPERTOIRE .....	06
QUESTIONS DES ÉLÈVES .....	07
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	07
FONCTIONNEMENT DU CDI .....	08
LES PERMANENCES .....	09
PARCOURS SCOLAIRE .....	09
L'INFIRMERIE & NUMÉROS UTILES .....	10
ASSISTANTE SOCIALE .....	11
CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE .....	11
LE CVL ET LA MAISON DES LYCÉENS.....	12
L'ASSOCIATION SPORTIVE .....	13
ORIENTATION .....	14
DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉLÈVES .....	15
LE SYSTÈME REPRÉSENTATIF DES ÉLÈVES .....	16
PLUSIEURES MANIERES DE PARTICIPER .....	17

Directeur de rédaction : Mme VISEUR (Proviseur)  
Logo et graphisme : MAKELELE Florent A.K.A Ghost  
Mise en page : M.DUVAL



# Les moyens D'accès



## Par le train

### Par la gare St Lazare

- Direction :  
*Mantes La Jolie*
- Descente à la station :  
*Les Mureaux*
- Prendre le Bus :  
*Lycée François Villon*

### Par Mantès La Jolie

- Direction :  
*Paris St Lazare*
- Descente à la station :  
*Les Mureaux*
- Prendre le bus :  
*Lycée François Villon*

## Par le BUS

- Vous pouvez joindre Kéolis au 01 85 10 10 33 pour obtenir les horaires des lignes des Mureaux ou aller sur le site [transdev.com](http://transdev.com)
- Vous pouvez joindre Combis au 01 30 94 34 22 pour obtenir les horaires des lignes de Oinville / Jambville / Saily / Lainville / Montalet-Le-Bois / Brueil en Vexin.
- Ne pas oublier de valider le titre de transport ( la carte imagin'R ou Pass Navigo)



# L'accueil du Lycée

L'agent d'accueil se trouve à l'entrée du lycée, dans le hall, il est à votre disposition pour vous diriger dans l'établissement.

Il s'occupe aussi de la surveillance de l'établissement pendant la journée.

## Horaires de cours et d'ouverture des grilles

Les horaires des cours dans l'établissement sont :

**Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :**  
*de 08:35 à 17:30.*

Il n'est pas possible de pénétrer dans l'enceinte du lycée en dehors de ces heures.

	<b>Matinée</b>	<b>Après Midi</b>
	08:20 - 08:40	13:20 - 13:40
	09:20 - 09:40	14:20 - 14:40
	10:20 - 10:40	15:20 - 15:40
	11:20 - 11:40	16:20 - 16:40
	12:20 - 12:40	17:20 - 17:45



# Le

## Répertoire



Pour prendre contact avec un membre de l'établissement, référez-vous au tableau ci-dessous :

Interlocuteur	Procédure à suivre
<p><b>Personnel de Direction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Mme la Proviseur (Mme Viseur)</li> <li>* M. le Proviseur-Adjoint (M.Urvois)</li> </ul>	<p>Sec. Proviseur : 01 30 99 20 01                      Sec. Élèves : 01 30 99 20 01</p>
<p><b>Conseillers principaux d'éducation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Seconde (Mme Germain)</li> <li>* Première &amp; BTS1 ( en attente )</li> <li>* Terminale et BTS<sub>2</sub> (M. Gosset)</li> </ul>	<p>M. Germain 01 30 99 91 76                      CPE 1ère: 01 30 99 91 81                      M.Gosset : 01 30 99 91 85                      Ou les contacter via l'ENT ou le standard:                      01 30 99 20 01</p>
<p><b>Professeurs :</b></p>	<p>Prendre RDV auprès d'eux en utilisant l'ENT (codes d'accès transmis en septembre) ou le carnet de liaison</p>
<p><b>Psychologues de l'Education Nationale (ex Conseillères d'orientation) :</b></p>	<p>Mme Lamine et Mme Khairat Prendre RDV au CDI ou par l'ENT</p>
<p><b>Personnel de Santé :</b>                      Infirmière (Mme Akouh)</p>	<p>Contacteur le standard :                      01 30 99 20 01</p>



# Questions *des* élèves



## **Si je suis en retard :**

Tout élève en retard se voit refuser l'entrée en cours (sauf si contrôle). *Cette règle ne s'applique pas en cas de retards des transports scolaires.*

## **Si j'ai été absent :**

Je présente mon carnet de correspondance au CPE **avant d'aller en cours.**

L'assiduité est une obligation du lycéen. Des absences non justifiées et trop nombreuses entraînent la tenue d'une commission éducative puis un signalement à l'Inspection Académique.

**Des difficultés financières surviennent:** Je me procure un dossier Fonds Social Lycéen à l'intendance et ce, tout au long de l'année.

## **Je veux m'informer sur mon orientation :**

Je vais voir mon professeur principal ou mon CPE ou je prends RDV avec la Psychologue de l'Education Nationale (cahier de rendez-vous au CDI)

## **Je suis dispensé(e) d'EPS :**

Si c'est une dispense à l'année elle est accordée par le médecin scolaire. Le document officiel de dispense d'EPS est en page 9 du carnet de liaison (en faire une photocopie). Pour une dispense ponctuelle je me rends obligatoirement au cours d'EPS pour présenter à mon professeur un certificat médical de mon médecin généraliste.



## Renseignements utiles

### **Cahier de texte , absences, retards, notes...**

Pour consulter à tout moment le cahier de textes de la classe, avoir accès à vos absences et retards ainsi qu'à vos notes... vous devez vous connecter sur l'espace numérique de travail, à l'adresse suivante:

**[www.monlycee.net](http://www.monlycee.net)**

Nous vous diffuserons votre identifiant et votre mot de passe quelques jours après la rentrée.

### **Le carnet de correspondance :**

Il sert à justifier vos absences et vos retards. Il facilite la liaison entre l'équipe pédagogique et vos parents. Il vous est demandé systématiquement à l'entrée du lycée. Vous devez être en mesure de le présenter si un adulte vous en fait la demande. Attention, l'oubli répété du carnet peut entraîner une punition.





# Fonctionnement DU CDI

## Accès au CDI

Vous êtes accueillis au CDI lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30, et le mercredi de 8h30 à 15h30, soit sur votre temps libre, soit dans le cadre des cours.

Les élèves y lisent et travaillent dans le calme, le temps qu'ils souhaitent, dans la limite des places disponibles.

## Accès aux ressources documentaires

Les élèves peuvent rechercher les documents du CDI à partir d'une **base de données en ligne sur le portail du CDI** (<http://0780422k.esidoc.fr>), consultable sur le site du lycée et sur l'ENT. Ce portail propose également de multiples ressources internet en rapport avec la recherche d'informations et leur vie de lycéen.

**L'accès à internet** est limité aux recherches et/ou activités liées à la scolarité.

**L'information sur l'orientation** est regroupée dans la salle du kiosque ONISEP.

**Le prêt : les livres et les périodiques** peuvent être consultés librement sur place et/ou empruntés pour une durée de trois semaines. Les livres détériorés ou perdus devront être rachetés.

Les DVD ne sont pas prêtés, mais ils peuvent être visionnés au CDI.

## Utilisation du matériel

Pour utiliser les **ordinateurs**, les élèves se connectent avec un identifiant et un mot de passe personnels donnés en début d'année. Utilisation de **l'imprimante** : l'impression de documents ne peut s'effectuer qu'en nombre limité, après avoir demandé l'autorisation aux professeurs- documentalistes.

## ... Et aussi

- Aide et formation à la recherche d'informations
- Club littérature « l'heure du roman »
- Club BD/Manga: partage de lectures, dessin,
- Ciné club

Tous les élèves intéressés sont les bienvenus.





# Les Permanences



Le lycée François Villon vous propose 2 salles (D1 et D2) encadrées par des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation où vous pourrez bénéficier d'aides.

**2 dispositifs existent:**

- le « coup de pouce » sur le temps de la pause du midi (11h30-13h30) en libre accès.
  - Les « études du soir » de 15h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- Ce sont des lieux silencieux afin que les élèves puissent y travailler.**
- Un foyer est situé à proximité. C'est un lieu de détente, où vous pourrez vous retrouver entre amis. .



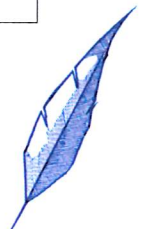
## Le parcours scolaire

En classe de seconde générale et technologique, à la rentrée 2022, les élèves suivront des enseignements communs: Français, Mathématiques, Histoire-géographie, Langues Vivantes A et B, Physique-chimie, SVT, EPS, Sciences Economiques et Sociales, Enseignement moral et civique (EMS), Sciences Numériques et Technologie.

Des options facultatives sont ouvertes aux élèves: latin, théâtre, sections européennes anglais et espagnol (admission par l'inspection académique sauf latin)

A l'issue de la classe de seconde, les élèves peuvent s'orienter vers une première générale ( 7 spécialités proposées au lycée François Villon, voir site internet) ou vers une première technologique :

- STMG (sciences et technologiques du management et de la gestion; proposée à Villon)
- ST2S (sciences et technologiques de la santé et du social); proposée à Villon
- STI2D (sciences et technologiques de l'industrie et du développement durable)
- STL (sciences et technologiques du laboratoire)
- STAV (sciences et technologiques de l'agronomie et du vivant)
- STH (sciences et technologiques de l'hôtellerie et de la restauration)





# Infirmière scolai-

## Les missions de l'infirmière de l'éducation nationale :

Les missions de l'infirmière de l'éducation nationale sont décrites dans la circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015.

### Le suivi individualisé des élèves :

- L'accueil et l'accompagnement dans le cadre de la consultation infirmière spécifique.
- Le dépistage infirmier.
- Le suivi infirmier.
- Le suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe.
- Le suivi des élèves des établissements de certaines zones rurales et des réseaux d'éducation prioritaire.
- Le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques et des élèves à besoins particuliers.
- La protection de l'enfance.

### La promotion de la santé :

- L'éducation à la santé.
- La formation.
- L'observation et la surveillance épidémiologique.

### Des activités spécifiques:

- L'organisation des soins et des urgences.
- La gestion des événements traumatiques.
- Les maladies transmissibles en milieu scolaire.

Mme AKOUH, infirmière de l'établissement vous accueille dans son bureau situé dans le bâtiment B en bas de l'escalier menant vers le réfectoire.



## La vie lycéenne...



### La maison des lycéens

- C'est une **association** loi 1901 créée par les élèves en 2010 et gérée entièrement par des élèves responsables. Président, trésorier et secrétaire sont des élèves.
- **Des activités:**
  - = une collecte jouets avant Noël, la journée de la rose (St Valentin) organisées par les élèves
  - = un « bal de promos » pour les Terminales, avec les professeurs et personnels du lycée.
  - = la journée de l'élégance, la semaine des arts et de la culture...
- **Une adhésion:** 3 Euros!

**Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour faire vivre l'association, apporter de nouvelles idées, être responsable de la salle et se lancer dans de nouveaux projets...**

### Le Conseil de vie lycéenne (CVL)

Le CVL est une instance élue par les lycéens de François Villon où siègent 10 élèves élus. Les élections auront lieu au mois d'octobre 2023.

Tous les élèves peuvent se faire élire, il n'y a pas besoin d'être délégué, il suffit d'être motivé et de se déclarer candidat début octobre auprès de son CPE.

Le CVL est le lieu où les élus peuvent faire des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne. Il donne son avis sur les questions liées à la demi-pension, l'organisation des cours, la santé, l'hygiène... et de manière générale sur tous les grands projets du lycée.

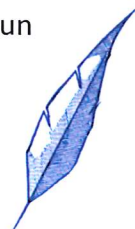
Souvent, les élèves du CVL s'impliquent aussi dans la maison des lycéens mais ce n'est pas obligatoire.

### L'éco conseil

Dans chaque classe est élu un éco-délégué qui représentera sa classe dans l'éco conseil qui réfléchit et met en place des actions liées aux problématiques environnementales et climatiques.

Cette année, à l'occasion de la journée de la Terre, les éco-délégués ont organisé un débat sur « l'écologie et la coupe du monde au Qatar » .

Les éco-délégués ont travaillé sur la création d'un potager.





# L'Association Sportive

## **C'est quoi ?**

- Une pratique mixte filles/ garçons sans distinction de tous niveaux (débutant, initié, expert).
- Une pratique physique et sportive de découverte loisir et/ou de compétition, animée par les enseignants d'EPS et des intervenants extérieurs diplômés.
- Elle peut se dérouler en dehors des cours, les mercredis après-midi (15h30-17h30) et les midis(12h30-13h30) sur les installations sportives (Lycée et CO-SEC).

## **Activités proposées :**

- Danse
- Musculation/ renforcement musculaire
- Badminton/ Sports collectifs/ Spike ball

## **Concrètement, l'AS Villon c'est :**

- S'impliquer dans la vie du lycée
- Un engagement possible dans les compétitions UNSS.
- L'organisation de manifestations sportives ponctuelles.
- Des déplacements en mini-bus assurés par les professeurs d'EPS.
- Un soutien matériel et financier de la part de la ville des Mureaux.
- La formation de jeunes officiels (juges, arbitres)

## **Nos valeurs :**

Au-delà des compétitions sportives, participer à l'AS, c'est adhérer à des valeurs fondamentales :

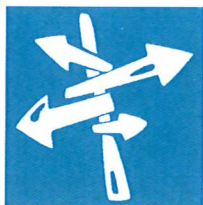
Esprit d'équipe, Responsabilité, Respect des autres et de soi, engagement associatif, bien-être mental et physique.

## **Conditions d'inscription :**

Documents à retirer auprès des professeurs d'EPS:

- Fiche d'inscription à remplir par les parents.
- Une cotisation de 20 euros permettant de participer à toutes les activités proposées dans notre AS.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à la rentrée 2022 pour vous permettre de vous investir pleinement à nos côtés et vivre ensemble une année riche en expériences physiques et sportives.



# orientation

## Au Lycée

En coopération avec l'équipe éducative, **les psychologues de l'éducation nationale** (anciennement conseillères d'orientation psychologues), **Mmes Lamine et Khairat** vous reçoivent **au lycée sur RDV** (inscription libre au CDI) pour **une réflexion approfondie sur votre projet personnalisé d'orientation**.

L'objectif est de faire le point sur soi, de mieux se connaître à travers ses goûts, ses intérêts, ses compétences scolaires; et ainsi de **faire les choix les plus éclairés et adaptés à sa situation**.

Un espace « Ressources » sur l'orientation est accessible au CDI. Il propose de la documentation sur les études et les formations, et l'accès à des sites et logiciels dédiés à l'orientation.

## Le Kiosque

Un espace au CDI pour s'informer et construire son avenir. C'est un espace « Ressource en orientation ». D'un accès simple et rapide, il facilite une consultation autonome.

Son objectif est de :

- Mettre à disposition des ressources documentaires sur tous supports.
- Rendre attractive l'information sur les métiers et les formations.
- Rendre l'élève autonome dans ses recherches.
- Intégrer l'information issue de sources diverses (ONISEP, fédérations professionnelles, entreprises...) dans un classement thématique.
- Maintenir une diversité de points d'entrée (métiers, intérêts...)
- Offrir un mode d'accès de recherche informatisé et performant.
- Rassembler dans un lieu bien identifié les outils destinés aux élèves et aux équipes éducatives pour faciliter les pratiques collectives.

*Tous les documents sont consultables sur place et pour la plupart peuvent être empruntés et/ou photocopiés.*

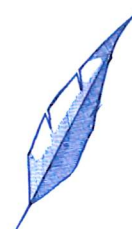
## Au CIO

Le CIO est un service public gratuit. Il accueille toute personne concernée par un choix d'orientation.

### CIO des Mureaux

6, Rue Gambetta 78130 Les Mureaux.

Téléphone : 01 34 74 25 36





# Droits & Obligations Des élèves

## Droits

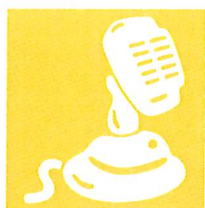
- \* Le droit d'expression collective  
La liberté d'expression collective s'exerce dans le respect des principes de laïcité, de pluralisme et de neutralité
- \* Le droit de réunion  
Il a pour objectif essentiel de faciliter l'information des élèves. Il s'exerce en dehors des heures de cours prévues à l'emploi du temps des élèves et soumis à l'accord du Proviseur.
- \* Le droit d'association
- \* Le droit de publication  
Les lycéens peuvent diffuser dans leur établissement les publications qu'ils rédigent eux-mêmes. La responsabilité des rédacteurs est engagée pour tous leurs écrits. Pour les auteurs mineurs c'est la responsabilité des parents qui est engagée. Les écrits ne doivent porter atteinte ni aux droits d'autrui, ni à l'ordre public. Ils ne doivent être ni injurieux, ni difamatoires. Les rédacteurs doivent s'interdire la calomnie et le mensonge.
- \* Le droit d'affichage.  
L'accès à des panneaux d'affichage doit être assuré. L'affichage ne peut être anonyme et doit être validé par le Proviseur.

## Obligations

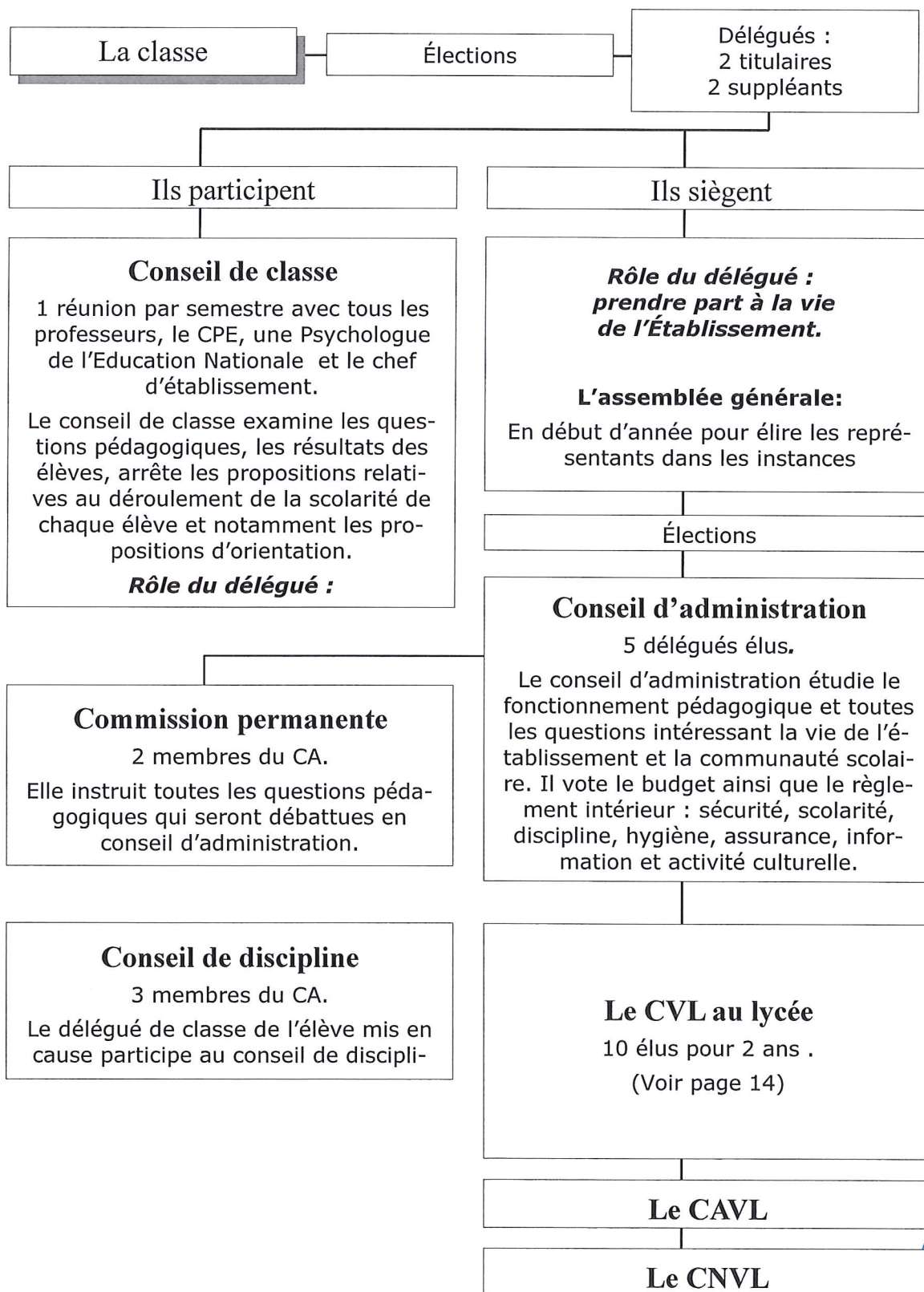
- \* Obligations qui relèvent de la vie scolaire  
Respecter les personnes et les biens  
Respecter le pluralisme et la laïcité  
Devoir de tolérance et renoncer à la violence  
S'interdire toute expression publique ou action à caractère discriminatoire  
Respecter le règlement intérieur de l'établissement
- \* Obligations qui découlent du travail scolaire  
Obligation d'accomplir les tâches inhérentes aux études  
Assiduité définie par référence aux horaires et aux programmes d'enseignement inscrits dans l'emploi du temps.  
Assiduité qui concerne les enseignements obligatoires et facultatifs auxquels l'élève est inscrit ainsi que les épreuves et examens d'évaluation organisés à son intention.  
Assiduité exigée aux séances d'information portant sur les études scolaires et universitaires et les carrières professionnelles.  
Les élèves respectent l'ensemble des membres de la communauté éducative tant dans leur personne que dans leur biens.  
Les élèves veillent au respect de l'état des bâtiments, locaux et matériels.

## Attention !

- En cas de manquement à ces obligations, il est fait application des punitions et sanctions prévues dans le règlement intérieur. La responsabilité de l'élève majeur peut éventuellement être mise en jeu.
- A tout moment un membre de l'établissement (professeurs, CPE, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, équipe administrative...) peut vous demander votre carnet de liaison.



# Le Système représentatif des élèves





## Plusieurs manières de participer

- Je m'intéresse à l'organisation de l'élection des délégués de classe, je m'interroge sur leur rôle, j'examine leur programme et je les élis après avoir réfléchi.
- Je me présente à l'élection des délégués de classe, après avoir réfléchi à mon rôle et avoir élaboré un programme.
- Je m'investis dans l'association Maison des Lycéens et/ou dans l'association sportive en adhérant, en m'impliquant dans la vie de l'association.
- Je m'intéresse aux élections du CVL.
- Je me présente aux élections du CVL.

### **Lorsque je suis délégué :**

- Je m'intéresse à l'organisation de l'élection des délégués au conseil d'administration.
- Je peux me présenter à l'élection des délégués au conseil d'administration.
- Je peux participer aux travaux de groupe au sein du conseil de la vie lycéenne.
- Je fais le lien entre mes camarades et le lycée, je fais remonter les informations et j'informe les élèves.